

Précisions importantes-La récupération des effets personnels des élèves dans nos écoles et nos centres ne sera pas possible

Shawinigan, le 15 mars 2020- Chers parents et chers élèves du secteur adulte, lors de la conférence de presse d'hier après-midi sur la COVID-19, le premier ministre, François Legault, a mentionné que personne ne serait autorisé à entrer dans les écoles qui sont fermées jusqu'au 27 mars inclusivement.

Également, dans une correspondance reçue en début d'après-midi aujourd'hui du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il est clairement inscrit : *« d'ici le 27 mars inclusivement, il ne sera pas possible pour les parents d'aller dans un établissement d'enseignement pour récupérer les effets personnels de leur enfant. »*

Afin de se conformer à ces récentes précisions gouvernementales, veuillez considérer que toutes les annonces mentionnant qu'il serait possible de récupérer les effets scolaires dans nos écoles et nos centres ne sont plus valides.

Si vous avez des questions particulières, nous vous demandons de vous référer à la direction de votre établissement d'enseignement qui sera en mesure les accueillir.

Merci de votre compréhension,

Denis Lemaire,
Directeur général
Commission scolaire de l'Énergie